



Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

A 2021-1470

Objet : Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2019-8 du 6 janvier 2019 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SDIS du Jura ;

Vu la délibération du CASDIS n° C2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du CASDIS n° C2021-22 du 13 septembre 2021 relative aux commissions et comités concourant au fonctionnement du SDIS ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SDIS du Jura est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<u>Président</u>	M. Christian LAGALICE
Le président de la Commission du personnel, Deuxième Vice-Président	M. Claude BORCARD
M. Christian BUCHOT	Mme Florence MAUPOIL
Mme Sandra HÄHLEN	M. René MOLIN
Mme Marie-Laure PERRIN	Le Directeur Départemental Adjoint
M. Stéphane LAMBERGER	
Le Directeur Départemental	

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le

ID : 039-283900017-20211018-A_2021_1470-AR

TITULAIRES	SUPPLÉMENTAIRES
Lieutenant Sylvain FENIET	Lieutenant Fabien VINCENT
Sergent-chef Ferjeux BUNOD	Adjudant-chef Franck RIGAUD
Mme Mireille VALLET	Mme Marie-Noëlle PROST
Adjudant Raphaël CART-LAMY	Lieutenant Olivier GRILLOT
Mme Frédérique POICHOT	Mme Valérie BOUBE-MARINESQUE

REPRÉSENTANT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Lieutenant Christophe POTEAU-JOFFROY
Adjudant Jean-Baptiste SERMIER

MEMBRES DE DROIT

Médecin Hors-Classe Annabelle CARRON, médecin-cheffe
Madame Evelyne PEPIN, médecin du travail du SDIS du Jura

Article 2 : L'arrêté n°2019-8 du 6 janvier 2019, susvisé est en conséquence abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le **18 OCT. 2021**

Le Président,

Clément PERNOT**Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA (S.D.I.S)**

846 Ancienne Route de Bletterans – BP 20

39570 MONTMOROT

Tél : 03 84 87 08 18 - Fax : 03 84 24 83 83 - www.jurapompier.fr